

Séance 1 : Les libertés individuelles et collectives

Activité 1a : Comment définir la liberté ?

En cours dialogué, l'enseignement pose la question suivante, « Qu'est-ce que la liberté pour vous ? ». Les élèves réfléchissent individuellement puis l'enseignant recueille quelques définitions ou exemples donnés par les élèves. Des mots clés sont notés au tableau.

L'enseignant propose ensuite un débat mouvant. Trois zones sont délimitées dans la salle de classe : « d'accord », « pas d'accord », « mitigé ». L'enseignant soumet plusieurs propositions, les élèves se déplacent en fonction de celles-ci. L'enseignant interroge les élèves sur leur choix.

Propositions soumises aux élèves : « on a le droit de tout dire » ; « la liberté, c'est faire ce que l'on veut » ; « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » ; « On ne devrait jamais restreindre la liberté » ; « Il faut parfois limiter les libertés pour protéger les gens » ; « Interdire certains propos, c'est censurer la liberté d'expression » ; « Les jeunes n'ont pas les mêmes libertés que les adultes »

Une mise en commun permet d'arriver à une définition consensuelle.

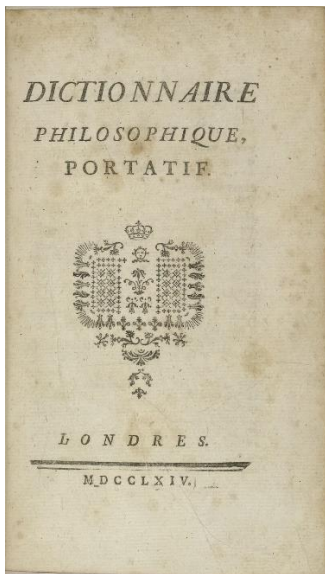
*Exemple : La **liberté** est la possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, sans porter atteinte aux droits et libertés des autres individus.*

L'enseignant confronte cette définition à l'article 4 de la Déclaration de Droits de l'Homme et du Citoyen.

Activité 1b : des libertés individuelles et collectives

Consigne : observe les documents et réponds aux questions

Document 1 : Le Dictionnaire philosophique portatif



En juin 1764 est publiée, anonymement, la première édition du *Dictionnaire philosophique portatif*, non pas à Londres, comme il est indiqué sur l'ouvrage, mais à Genève. Voltaire, l'auteur, s'emploie à convaincre ses correspondants qu'il n'a rien à voir avec cet ouvrage. Cette précaution est loin d'être inutile : l'ouvrage fait scandale et est condamné à Genève, Paris, Rome. En effet, Voltaire y attaque l'Eglise catholique, dénonce le fanatisme religieux, les superstitions ; il dénonce également les abus judiciaires et défend la raison.

Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626129s/f9.item>, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=150261849>

Document 2 : Le grand rassemblement chartiste à Kennington Common de 1848



Le grand rassemblement à Kennington Common, le 10 avril 1848, est l'un des moments clés du mouvement chartiste en Angleterre, qui réclamait le suffrage universel masculin. Des dizaines de milliers d'ouvriers se réunissent alors pacifiquement à Londres pour remettre au Parlement une pétition géante contenant plus de 5 millions de signatures. Craignant une insurrection (en pleine vague révolutionnaire en Europe), le gouvernement mobilise 20 000 policiers et soldats pour encadrer la foule. Finalement, la marche est interdite de franchir la Tamise et la pétition rejetée.

Source : Par William Edward Kilburn — Taken from A World History of Photography ISBN 0789203294, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1007359>

Document 3 : Manifestation à Paris contre le racisme et les violences policières, juin 2020



A l'appel du Comité Adama, du nom d'Adama Traoré, mort en juillet 2016 après son interpellation par la gendarmerie en banlieue parisienne, des manifestations ont lieu dans plusieurs villes françaises (Paris, Lyon, Marseille, Montpellier...).

Source : By Jeanne Menjoulet from Paris, France - Rassemblement à Paris contre le racisme et les violences policières, CC BY 2.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=91186890>

Document 4 : Affiche d'un syndicat

Non reproductible

Affiche diffusée sur le site de la CGT éducation 69 pour informer de l'organisation d'une formation consacrée aux droits des AESH en janvier 2024.

Source : <https://www.cgteduc69.fr/Formation-AESH-a-Lyon-le-19-janvier-672>

Questions :

Document 1 :

1. Pourquoi le nom de l'auteur n'est-il pas mentionné sur la page de garde ?
2. Quelles libertés sont défendues par Voltaire ?

Documents 2 et 3 :

3. Pourquoi peut-on avoir la volonté de manifester ?

Document 4 :

4. A quoi sert un syndicat ?

Documents 2, 3 et 4 :

5. Les documents 2, 3 et 4 illustrent des libertés collectives. A ton avis qu'est ce qui caractérise les libertés collectives ?

Proposition de trace écrite

Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne.

Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical).

Séance 2 : Les textes fondamentaux et le rôle de la loi

Activité 2.a : j'identifie quelques libertés définies par des textes fondamentaux

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. →

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. →

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948

Art. 12. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. →

Art. 13-1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
→

Art. 20-1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
→

Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 1989

Art. 14-1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
→

Art. 17. Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales.
→

Art. 24-1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. →

Consigne : associe à chaque article des textes fondamentaux la liberté qu'il définit.

 Liberté d'opinion

 Liberté de conscience

 Droit à la santé

 Liberté de circuler

 Droit au respect de la vie privée

 Liberté de réunion

 Droit à l'information

 Liberté d'association

Activité 2.b : j'étudie un exemple concernant la liberté d'association

Consigne : lis attentivement les documents puis réponds aux questions

Document 1 : la loi de 1901

Article 1 L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices [...]

Article 2 Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable [...]

Article 2 bis Tout mineur peut librement devenir membre d'une association dans les conditions définies par la présente loi [...]

Tout mineur âgé de moins de seize ans, sous réserve d'un accord écrit préalable de son représentant légal, peut participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration [...]

Article 3 Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet [...]

Questions :

Document 1

1. Quelle liberté la loi de 1901 garantit-elle ?
2. Les mineurs sont-ils concernés ?

Document 2

3. Quelle décision a été prise lors du conseil des ministres du 26 juin 2024 ?

Document 1 et 2

4. Pourquoi et comment l'État peut-il limiter une liberté ?
5. Penses-tu que la dissolution de certaines associations est justifiée ? Pourquoi ?

Proposition de trace écrite

*Plusieurs textes fondamentaux affirment et protègent les droits et les libertés des personnes. Ces textes ont une valeur universelle ou nationale. Ils rappellent que **chaque être humain a une dignité** et des droits inaliénables.*

✓ **Les libertés ne sont pas des privilèges : ce sont des droits fondamentaux** reconnus à toutes les personnes.

✓ **Les textes fondamentaux servent à défendre les individus contre les abus**, à guider les lois, et à promouvoir la paix et la justice dans le monde.

✓ **Les textes officiels, comme les lois, protègent ces droits**, mais ils posent aussi parfois des **limites** dans l'intérêt général (sécurité, respect d'autrui...).

Document 2 : La dissolution de plusieurs organisations

Prisca Thévenot, porte-parole du gouvernement, a annoncé ce mercredi 26 juin 2024 la dissolution du GUD (Groupe union défense), des Remparts, et de deux autres structures d'ultradroite basées à Lyon (La Traboule et Top Sport Rhône).

Selon le décret de dissolution, le GUD incite à des "agissements violents contre les personnes". Le groupe a "également publié des messages ciblés contre des personnes ou des membres de groupes présentés comme des 'antifa' pour inciter implicitement à commettre des violences à leur rencontre", poursuit le décret.

Quant aux Remparts, il tient un "discours provoquant à la haine, la discrimination et la violence à l'encontre des étrangers", en "développant un discours axé sur la défense de la race et l'incompatibilité entre l'islam et la civilisation occidentale", selon le décret.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/ultradroite-le-gud-et-les-remparts-dissous-par-le-gouvernement-7878870>

Séance 3 : Les enjeux des libertés d'expression et de la presse

Activité 3.a Les fausses informations relayées par Trump sur les meurtres de fermiers blancs en Afrique du Sud

Le président américain Donald Trump a reçu à la Maison Blanche le 21 mai le président sud-africain Cyril Ramaphosa. Lors de cet entretien, Trump a montré des vidéos et des photos censées prouver que les agriculteurs sud-africains blancs sont victimes de "génocide". Les journalistes de l'AFP ont enquêté et ont révélé que les documents et les affirmations du président américain comportaient de nombreuses erreurs et fausses informations. Ils ont publié leur travail sur le site internet de l'AFP le 23 mai 2025.

Non reproductible

https://img.lemde.fr/2025/05/21/0/0/5176/3451/320/0/75/0/e85d98e_sirius-fs-upload-1-2x1t8nbnotrs-1747848933787-362780.jpg

Le président américain Donald Trump présente des documents lors de sa rencontre avec le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, dans le bureau Oval de la Maison Blanche, à Washington, le 21 mai 2025.

Qu'est-ce que l'AFP ?

L'AFP (Agence France-Presse) est une agence de presse française créée en 1944. L'AFP emploie des milliers de journalistes dans le monde entier qui collectent et vérifient les nouvelles 24h/24. Ces journalistes enquêtent, interrogent des témoins, consultent des documents officiels et écrivent des articles sur tous les sujets : politique, économie, sport, culture, sciences...

L'AFP ne vend pas directement ses articles au public. Elle les vend à d'autres médias : journaux, radios, télévisions, sites internet. C'est pourquoi tu peux parfois lire la même information dans plusieurs journaux différents - ils utilisent tous la même source AFP !

L'AFP a créé AFP Factuel, un service spécialisé dans la vérification des informations. Les journalistes d'AFP Factuel enquêtent sur les rumeurs et les fausses informations qui circulent, notamment sur les réseaux sociaux.

Phase 1 : Découverte du travail de l'AFP

Questions de compréhension :

1. Quelles accusations Donald Trump porte-t-il contre l'Afrique du Sud ?
2. Sur quoi Donald Trump s'appuie-t-il pour porter ces accusations ?
3. Quelle est la position des journalistes de l'AFP face à ces accusations ?

Phase 2 : la propagation des fake news et le travail des journalistes ?

Travail en classe puzzle : dans un premier temps, la classe est divisée en 2. Dans chaque moitié de classe des groupes de 2 à 4 élèves sont formés. A partir d'extraits de l'article publié par l'AFP, ces groupes répondent soit aux questions portant sur la méthode journalistique, soit sur la propagation des fake news. Ensuite, des groupes mixtes sont constitués pour compléter un tableau de synthèse

Consignes : Lisez attentivement le document suivant puis répondez aux questions

Document : Une enquête de l'AFP, publiée le 23 mai 2025

« Dans la vidéo diffusée par le président, un passage montre des véhicules arrêtés le long d'une route bordée de croix blanches plantées dans le sol. Cette séquence a également été publiée sur le compte [X](#) de la Maison Blanche le jour de la rencontre entre le président américain et son homologue sud-africain.

"*Vous avez vu toutes ces tombes*", lance Donald Trump. Concernant la file de voitures sur la route, le président américain estime que "*ce sont des proches allant, j'imagine, un dimanche matin se recueillir devant les leurs qui ont été tués*".

Mais en réalité, **ces images ne montrent pas des tombes.**

Une recherche d'images inversée a permis à l'AFP de retrouver la même vidéo publiée en septembre 2020, avec un titre évoquant un "*convoi vers Normandien*". Grâce à la date et à ce nom propre, on retombe sur des articles de presse de la même époque expliquant qu'il s'agit d'une manifestation survenue le 5 septembre près de Newcastle, dans l'est de l'Afrique du Sud. Selon les médias locaux, **les croix blanches en bois avaient été érigées de façon symbolique, il ne s'agit pas d'un lieu d'inhumation.** La manifestation visait à protester contre les meurtres de fermiers en général et à rendre hommage en particulier à un couple de la région de Normandien retrouvé assassiné dans leur exploitation agricole en août 2020. Les dernières images disponibles sur Google street view, celles de 2023 - soit environ trois ans après la manifestation - montrent que les croix n'étaient plus en place.

Après la diffusion de vidéos, le président américain a montré des dossiers contenant, selon lui, des articles sur des meurtres de fermiers. L'un d'eux est issu du site American Thinker, un blog à l'audience modeste, et reproduit une image de personnes en uniformes de la Croix-Rouge manipulant des sacs mortuaires.

"*Tout ça, ce sont des fermiers blancs en train d'être enterrés*", a assuré Donald Trump.

En observant de près le logotype du média indien WION juxtaposé sur l'image affichée, et en effectuant une nouvelle recherche d'image inversée, l'AFP a retrouvé l'origine de la photographie montrée par le président américain.

L'image est en fait une capture d'écran d'une vidéo YouTube datant de février et tournée en République démocratique du Congo (RDC), dans la ville congolaise de Goma, selon la légende.

"*Ces gens [les fermiers blancs] sont tués en grand nombre*", a insisté le président américain, évoquant plus tard "*des milliers de personnes mortes*".

Si des meurtres de fermiers blancs existent bel et bien en Afrique du Sud, ils ne constituent qu'une infime portion des personnes tuées chaque année en Afrique du Sud, pays avec l'un des taux de criminalité les plus élevés au monde.

AFP Factuel avait déjà réalisé fin février une vérification détaillée sur les chiffres réels des meurtres de fermiers blancs. 27.621 meurtres ont été recensés par la police dans le pays entre avril 2023 et mars 2024 (soit environ 75 personnes tuées chaque jour). **Les victimes sont majoritairement de jeunes hommes noirs vivant en zones urbaines.** La cinquantaine de fermiers tués chaque année en Afrique du Sud concerne toutes les couleurs de peau.

D'après AFP factuel, ***Les fausses informations relayées par Trump sur les meurtres de fermiers blancs en Afrique du Sud***, Par : [Cintia NABI CABRAL](#), [Clément VARANGES](#), [AFP France](#), [AFP Afrique du Sud](#)
<https://factuel.afp.com/doc.afp.com.47UK2CP>

Groupes 1 : Analyse de la méthode journalistique / Comprendre la déontologie journalistique

1. Quelles techniques de vérification les journalistes utilisent-ils dans cet article ? (Citez au moins 3 exemples précis)
2. Sur quel type de source les journalistes s'appuient-ils pour estimer le nombre de victimes sud africaines ?
3. Pourquoi est-il important que les journalistes vérifient les informations avant de les publier ?

Groupes 2 : Comprendre la propagation des fake news / le rôle des réseaux sociaux

1. Comment Donald Trump utilise-t-il le réseau social X pour diffuser ses accusations ?
2. Quels éléments peuvent rendre ces fausses informations crédibles ?
3. Pourquoi les réseaux sociaux facilitent-ils la propagation de ces informations ?

Tableau de synthèse

Compléter le tableau en faisant la synthèse de vos informations

La propagation de fake news	La méthode journalistique
<i>Comment des fake news parviennent-elles à se propager et à convaincre ?</i>	<i>Comment les journalistes s'assurent-ils de la véracité des informations ? Pourquoi ce travail de vérification est-il essentiel ?</i>
<i>Quelles peuvent être les conséquences de la diffusion de fausses informations pour les citoyens ? En quoi cet exemple montre-t-il l'importance d'une presse libre et indépendante dans une démocratie ?</i>	

Activité 3.b la liberté d'expression et ses limites

Objectif de l'activité

En groupes, vous allez enquêter sur les limites de la liberté d'expression en France. Vous utiliserez Internet pour trouver des informations et apprendre à reconnaître les sites fiables.

Consigne de travail

Recherchez sur Internet des réponses aux questions ci-dessous en consultant au moins 2 à 3 sites différents (ex. : site gouvernemental, site d'information, site associatif, etc.).

Notez les sources que vous consultez (nom du site + lien).

Vérifiez si ces sites sont fiables à l'aide des questions proposées.

1. Rechercher et identifier les sources

Indiquez les sites que vous avez consultés :

- Nom du site :
- Adresse web (URL) :
- Type de site (institutionnel, média, blog, association, etc.) :

Questions pour évaluer la fiabilité d'un site :

1. Qui est l'auteur ou l'organisme responsable du site ?
2. Le site donne-t-il la date de publication ou de mise à jour des informations ?
3. Les informations sont-elles claires, sourcées, argumentées ?
4. Ce site est-il connu ou reconnu (gouvernement, médias professionnels, etc.) ?
5. Le site propose-t-il plusieurs points de vue ou uniquement une opinion ?

2. Connaître les limites à la liberté d'expression

1. Que signifie « liberté d'expression » en France ? Est-ce un droit absolu ?
2. Quelles sont les principales limites à la liberté d'expression dans la loi française ? (Donnez 2 ou 3 exemples.)
3. Pourquoi ces limites ont-elles été instituées ?
4. Quelles sont les sanctions possibles si l'on dépasse ces limites ?

3. Bilan de votre enquête

1. Qu'avez-vous appris de nouveau sur la liberté d'expression ?
2. En quoi ce travail vous aide-t-il à mieux utiliser Internet pour vous informer ?

Proposition trace écrite :

La **liberté d'expression** permet à chacun d'exprimer ses idées, dans le respect des autres. La **liberté de la presse** permet aux journalistes d'informer librement les citoyens, sans censure.

Une **presse libre** est essentielle en démocratie : elle permet aux citoyens de s'informer, de comprendre le monde et de contrôler l'action des dirigeants.

Les **journalistes** doivent respecter une **déontologie** : ils doivent vérifier leurs sources, croiser les informations, ne pas mentir ni manipuler les faits. Leur rôle est de lutter contre les **fake news** et de diffuser une information fiable.

Sans une presse libre et responsable, la démocratie peut être manipulée par la désinformation.

Séance 4 : Débat

Activité 4 : Faut-il interdire les réseaux sociaux aux mineurs pour lutter contre la haine et la désinformation ?

1. Préparer le débat

♦ Ton rôle :

Tu fais partie d'un groupe qui va défendre une **position** (POUR ou CONTRE). Ton objectif est de trouver **des arguments clairs, concrets et convaincants** pour défendre ton point de vue.

Définir la position du groupe

Nous sommes : ☐ POUR l'interdiction ☐ CONTRE l'interdiction

Nos arguments

Argument	Exemple / explication	Source (si applicable)

Préparer des contre-arguments

Quels sont les arguments que l'autre camp pourrait utiliser ? Que pouvons-nous répondre ?

Argument adverse possible	Réponse possible

2. Comment bien débattre ?

✅ Pendant un débat, tu dois :

1. **Écouter activement** tes camarades, même ceux qui ne sont pas dans ton groupe.
2. **Parler clairement**, et éviter de lire tes notes.
3. **Utiliser des arguments construits**, avec des exemples précis.
4. **Respecter l'avis des autres**, même si tu n'es pas d'accord.
5. **Ne pas interrompre** les autres quand ils parlent.

💡 Astuces :

- Commence par des expressions claires :
« Je pense que... », « À mon avis... », « est un exemple »
- Réfute poliment :
« Je comprends ton point de vue, mais... », « Ce que tu dis est vrai, mais il faut aussi voir que... »

3. Grille d'auto-évaluation

Critères d'évaluation	Très bien	Bien	À améliorer	Commentaires
Qualité des arguments (pertinence, précision)	☐	☐	☐	
Utilisation d'exemples concrets	☐	☐	☐	
Expression orale claire et assurée	☐	☐	☐	
Attitude pendant le débat (écoute, respect)	☐	☐	☐	
Capacité à répondre aux objections	☐	☐	☐	

Séance 5 : la défense de l'ordre public

Activité 5 : Pourquoi et comment l'Etat lutte-il contre les dérives sectaires ?

A. Mise en situation : étude d'un témoignage (20 min)

Support : extrait d'un témoignage de victime (source : Miviludes)

https://www.youtube.com/watch?v=iH06j-dVUMM&list=PLX3CQXaqcl-J9LF6IRJj-_z1QIG7SGZ5m&index=3

1. Quelle est la situation du témoin lorsqu'elle rencontre le groupe religieux ?
2. Quelles fragilités personnelles la rendent plus vulnérable à ce moment-là ?
3. Pourquoi ces faiblesses peuvent-elles rendre une personne vulnérable ?
4. Quelles émotions positives a-t-elle ressenties au début ? Pourquoi dit-elle avoir eu "l'impression d'être une héroïne" ?
5. Quelles méthodes le groupe utilise-t-il pour garder le contrôle sur ses membres ?
6. Le témoin était-elle réellement libre dans ses choix religieux au sein de ce groupe ?
7. Quels droits ou libertés fondamentales semblent avoir été remis en cause dans ce témoignage ?
8. Quelles sont les séquelles évoquées par la témoin ?

B. Comment et pourquoi la République française protège-t-elle à la fois la liberté religieuse et les citoyens contre les dérives sectaires ?

En salle multimédia

Consigne : connecte-toi au site suivant <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/> puis réponds aux questions

1. De quel type de site s'agit-il ? Comment peux-tu l'identifier ?
2. Cherche sur le site la définition de « dérive sectaire ». Que comprends-tu de cette définition ?
3. Quels sont les objectifs de ce site ?

C. La défense de l'ordre public

Document : la notion d'ordre public

« L'ordre public désigne l'ensemble des règles qui régissent la vie en société : la sécurité, le respect de la dignité de la personne, la salubrité, la tranquillité, la paix publique. Le trouble à l'ordre public est donc l'atteinte portée à la paix, aux libertés des autres citoyens ou la quiétude d'autrui. »

D'après viepublique.fr

En t'appuyant sur le document ci-dessus et les activités 2b (un exemple concernant la liberté d'association) et 5 (pourquoi et comment l'Etat lutte-il contre les dérives sectaires), explique pourquoi l'Etat, qui garantit nos libertés et droits fondamentaux, impose également des limites à leur exercice.

Proposition de trace écrite

L'exemple de la lutte contre les dérives sectaires montre que certaines libertés, comme la liberté d'expression ou la liberté religieuse, peuvent être détournées pour manipuler, contrôler ou mettre en danger des personnes vulnérables. Pour protéger les individus et garantir la sécurité de tous, l'État doit parfois poser des limites à ces libertés, notamment quand elles menacent l'ordre public, la dignité humaine ou les droits des autres.

Ces limites ne suppriment pas les libertés, mais permettent de les encadrer pour qu'elles puissent s'exercer dans le respect de chacun.